



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 107
Séance du 6 décembre 2024

Désignation des représentants des enseignants-chercheurs au conseil du SCD

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres autorisés à participer à la désignation : 16

Nombre de vote pour : 16

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La désignation des représentants des enseignants-chercheurs au sein du conseil du SCD, telle que proposée dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée par les représentants des enseignants-chercheurs du conseil d'Administration.

Fait à Arras, le 06/12/2024

Anne DAGUET-GAGEY

Présidente de l'université d'Artois



Désignations au Conseil du SCD

Conformément aux statuts du SCD, il convient de procéder à la désignation d'un enseignant ou chercheur (pas forcément élu du conseil) désigné par les représentants des enseignants du CA, sur proposition de chacun des directeurs de composante.

Seuls prennent part au vote les représentants des enseignants.

Les directeurs sollicités par Corinne Leblond, directrice du SCD, ont proposé :

- BLONDEL Nicolas, UFR de STAPS
- BOIZUMAULT Pascale, UFR de Sciences
- CARBONNIER Youri, UFR d'Histoire
- DUEZ Philippe, UFR EGASS
- GARCIA Marie-Hélène, UFR de Langues
- LAVAUD Martine, UFR de Lettres et Arts
- MACHUT Cécile, IUT de Béthune
- PARENTON Marie-Pierre, IUT de Lens
- VASSEUR-LAMBRY Fanny, UFR de Droit
- ZALEWSKI Laurent, FSA